

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 12 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus sauf
MM. KOPP (procuration) - LEYDINGER (procuration) - Mlle QUODBACH (procuration)

OBJET : Association des piégeurs Mosellans - Convention

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention, pour une durée d'un an, renouvelable chaque 1^{er} juillet, émanant de l'association des piégeurs Mosellans ayant pour objet de mettre à la disposition de la commune le service de l'association pour des opérations de piégeage d'animaux classés nuisibles par l'arrêté préfectoral prévu à l'article R.227.6 du Code Rural ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention telle que présentée et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- Décide de faire participer financièrement le demandeur à hauteur du coût de l'intervention, soit 22,87 euros pour l'année 2009
- Décide de prendre en charge la capture de l'animal suivant le tarif joint à la convention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 19.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 12 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus sauf
MM. KOPP (procuration) - LEYDINGER (procuration) - Mlle QUODBACH (procuration)

OBJET : Cinémomètre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un cinémomètre à l'entrée de la commune afin de réduire les risques d'accidents liés à la vitesse ainsi que pour attirer l'attention des automobilistes quant à leur attitude au volant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet d'installation d'un cinémomètre
- charge le Maire de choisir celui le mieux adapté
- sollicite les subventions correspondantes
- autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 19.03.2009

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 12 MARS 2009

Présents : Tous les membres élus sauf
MM. KOPP (procuration) - LEYDINGER (procuration) - Mlle QUODBACH (procuration)

OBJET : Subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des secrétaires de mairie	55 €
- Les Restos du Coeur	50 €
- La Prévention Routière	80 €
- F.S.E. du collègue J.B. EBLE	1.120 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 19.03.2009